 

**Faites-nous part de vos projets de recherche !**

**APPEL À ÉMERGENCE DE PROJETS**

**SCIENTIFIQUES POUR L’ANNÉE 2018**

**1. Responsables du projet (noms, fonctions, laboratoires)** :

**2. Titre du projet** :

**3. Description scientifique du projet** :

Cette présentation synthétique (max 4 pages) du projet permettra d’aborder les points suivants :

* Objectifs et hypothèses scientifiques :
* Contexte scientifique ;
* Problématique de recherche ;
* Méthodologie.
* Organisation du projet et moyens mis en œuvre :
* Calendrier prévisionnel ;
* Budget ;
* Equipe.
* Les impacts et retombées

Les points suivants devront être plus spécifiquement abordés :

* Résultats escomptés en terme d’interdisciplinarité et donc de structuration du PRSH ;
* Stratégies de valorisation, diffusion… ;
* Evolutions possibles du projet (régional, national, européen).

Des annexes pourront compléter, si besoin est, cette présentation : cv des porteurs du projet, bibliographie, annexes financières (devis...).

 

**NOTICE EXPLICATIVE**

**L’appel à émergence**

Cet appel a pour objet de faire émerger des projets scientifiques contribuant à structurer la recherche scientifique au sein du P.R.S.H., en s’inscrivant dans l’un de ses deux axes scientifiques :

* Axe 1 : études maritimes, portuaires et territoriales.
* Axe 2 : Normes, représentations, identités.

Les projets sélectionnés bénéficieront non seulement d’une aide financière, mais également d’une mise à disposition des locaux et des canaux de diffusion de l’information du P.R.S.H. pour l’organisation de manifestations scientifiques. Les personnels du P.R.S.H. se chargeront du suivi des projets, et apporteront aide et conseil à leurs responsables.

Le PRSH peut vous aider à mettre en forme votre proposition : pour cela, il vous suffit de prendre rendez-vous avec Mathilde Le Luyer, ingénieure de recherche au P.R.S.H. (pour la prise de rendez-vous : [delphine.levee@univ-lehavre.fr](mailto:delphine.levee@univ-lehavre.fr)).

**Comment soumettre ?**

La réponse à cet appel doit comprendre ***quatre pages au maximum***, si nécessaire accompagnées d’annexes. Elle doit être envoyée avant le **lundi 04 décembre, 12 heures,** à l’adresse suivante : prsh@univ-lehavre.fr.

**Quelques informations à propos des items de l’appel à projet.**

1. *Responsables du projet (noms, fonctions, laboratoires) :*

***Le projet doit impérativement être porté par deux responsables***, issus de disciplines et/ou de laboratoires différents.

1. *Titre du projet :*

Éviter les acronymes et les anglicismes, s.v.p.

1. *Description scientifique du projet :*

***Le projet doit impérativement avoir un caractère pluridisciplinaire***. Il doit pouvoir contribuer à la structuration scientifique du P.R.S.H.

* Calendrier prévisionnel :

Les projets pourront être renouvelés au terme de la première année. En cas de demande de renouvellement, ils seront l’objet d’une nouvelle expertise, avant d’être à nouveau soumis aux instances scientifiques du P.R.S.H.

* Budget prévisionnel :

***Le budget global ne pourra excéder 3500 euros pour une année.***

Sont éligibles les dépenses suivantes :

* Organisation de journées d’études, tables rondes, rencontres.
* Dépenses afférentes à la constitution d’un réseau dans le cadre préparatoire d’un projet de recherche, que ce soit au niveau régional, national et/ou européen.
* Études préparatoires à un montage de projet national et/ou européen (études de propriété intellectuelle, études de faisabilité de projets de recherche…).
* Organisations de manifestations de diffusion des résultats de la recherche (expositions, conférences publiques…) ; opérations de médiation scientifique, de diffusion de la culture scientifique.
* Missions de recherche.
* Aide à la publication ; numérisation.

Les prestations de service ne pourront excéder un tiers du budget, tout comme les frais de mission.

* Chercheurs et laboratoires impliqués :

Il est souhaitable que le projet prévoit d’intégrer des doctorants ou/et des étudiants en master de l’Université du Havre.

***N.B. : le projet doit porter la signature des responsables du projet, ainsi que de leurs directeurs de laboratoire***. ***Les responsables du projet s’engagent à faire figurer le logo du P.R.S.H. sur tous les documents liés au projet s’il est financé par le Pôle***.